



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET

TRAITEMENT DES DECHETS

UNIFIE DES TERRITOIRES MARSEILLE-

PROVENCE, PAYS D'AUBAGNE ET DE

L'ETOILE ET PAYS DE MARTIGUES

ooooo

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Table des matières

I LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE.....	5
1.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	6
1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	6
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	7
1.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	7
1.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	8
1.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	9
1.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	9
1.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	11
1.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE	12
II LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE.....	13
2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	14
2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	14
2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	15
2.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE.....	15
2.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	16

2.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS D’AUBAGNE ET DE L’ETOILE	18
2.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D’AUBAGNE ET DE L’ETOILE.....	18
2.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D’AUBAGNE ET DE L’ETOILE	20
2.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS D’AUBAGNE ET DE L’ETOILE	22
III LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES.....	23
3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	24
3.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	24
3.3 LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES.....	25
3.3.1 LES RECETTES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	25
3.3.1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	26
3.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES.....	27
3.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	27
3.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	28
3.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	29

PREAMBULE

Dans l'objectif d'un budget unique dédié à la gestion des déchets de l'ensemble de la Métropole, l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion des déchets des Territoires Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ont été regroupées, depuis le 1er janvier 2020, au sein du budget historiquement dévolu au seul Territoire Marseille Provence.

Ainsi, si le compte administratif voté représente une vision consolidée des activités des trois territoires en matière de gestion des déchets, le présent document retrace les mouvements réalisés sur l'exercice 2021 pour chaque Territoire.

En effet, les dépenses et les recettes propres à chacun de ces trois territoires font l'objet d'une comptabilité analytique dès la phase de préparation budgétaire avec une **étanchéité parfaite des crédits**.

I LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Le budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » du Territoire de Marseille Provence enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final.

Principaux indicateurs d'exécution budgétaire :

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **81 %** et correspond à un total de mandats émis de **26 408,43 k€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **59 %** et correspond à un total de titres émis de **20 641,34 k€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **26 408,43 k€** et les recettes réelles **20 641,34 k€**.
- ✓ En section de fonctionnement :
 - Le taux d'exécution s'élève à **95 %** en dépenses et à **101 %** en recettes et correspond à un total de mandats et de titre émis égal respectivement à **226 075,86 k€** et **238 280,07 k€**.
 - Les dépenses réelles représentent 213 215,16 k€ et les recettes réelles 236 840,82 k€
- ✓ Un montant total d'emprunts de **1 000 K€** souscrit en 2021.

Résultats de clôture :

L'année 2021 se clôture par un résultat global de **6 054,87 k€**, soit 12 204,21 k€ au titre du résultat de la section de fonctionnement et -6 149,34 k€ au titre du résultat de la section d'investissement.

Par rapport à l'exercice 2020, le résultat global 2021 s'est améliorée de 1 476 k€ du fait notamment des excédents constitués en 2020 et par combinaison de recettes élevées en fonctionnement.

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	1 416,82	0,00	10 787,38	12 204,21
INVESTISSEMENT	3 162,31	-	-9 311,64	-6 149,34
TOTAL	4 579,13	0,00	1 475,74	6 054,87

1.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2020 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Le volume des autorisations de programme

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Programmes	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2021	Variation annuelle du volume	Mandaté 2021	Reste à financer au 31/12/2021	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	Déchets	265 842,50	134 330,13	131 512,38	39 995,92	225 846,59	3,36
Total		265 842,50	134 330,13	131 512,38	39 995,92	225 846,59	3,36

Le volume d'Autorisations de Programme (AP) votées s'élève au montant de 265,84 M€ (montant initial + variation annuelle du volume) et le reste à financer s'établit au 31 décembre 2020 à 225,84M€.

Les principales hausses concernent notamment les opérations suivantes :

- « Acquisitions Centre de Transfert Nord » à hauteur de 10,31 M€ ;
- « Matériel Roulant » à hauteur de 12,04 M€ ;
- « Conteneurisation des déchets » à hauteur de 6,78 M€ ;
- « Etudes travaux ponctuels sur les Déchèteries » à hauteur de 3,98 M€ ;
- « Acquisition de conteneurs pour la Collecte sélective » à hauteur de 2,10 M€.

La durée de résorption des Autorisations de Programme est de 3,36 ans.

1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du Budget « collecte et traitement des déchets unifié » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2021	Remboursement du capital de la dette en	Intérêts de la dette en 2021	Emprunt nouveau 2021	Stock de dette au 31/12/2021
Volume	114 067,91	12 144,43	2 311,85	1 000,00	102 923,48

Le volume des emprunts a diminué de 8,7 M€ suite à la contraction d'un emprunt de 1 M€ en 2021.

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

1.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	33 390,41	13 565,13	4 236,09	31%
Recettes d'équipement	30 000,12	8 993,13	1 168,98	13%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	117,59		168,98	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	30 000,00	8 993,13	1 000,00	11%
Recettes financières	3 390,29	4 572,00	3 067,10	67%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 390,29	4 572,00	3 067,10	67%
27 - Autres immobilisations financières	-			n/a
Recettes d'ordre	11 324,63	18 294,78	13 242,95	72%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	1 222,78		0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 295,18	15 085,00	12 860,70	85%
041 - Opérations patrimoniales	29,45	1 987,00	382,25	19%
20 - Immobilisations incorporelles	-			
23 - Immobilisations en cours	-			
Total recettes d'investissement	44 715,04	31 859,91	17 479,03	55%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	-	3 162,31	3 162,31	100%
Total des recettes d'investissement cumulées	44 715,04	35 022,22	20 641,34	59%

Le total des recettes d'investissement hors excédent s'élève à 17 479 k€, avec un taux d'exécution de 55 % par rapport aux crédits votés. Cette faible réalisation des recettes réelles d'investissement s'explique principalement par un moindre recours à l'emprunt bancaire, soit 1 M€ de recettes d'emprunt contre 30 M€ en 2020. Le budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » du Territoire Marseille-Provence a donc autofinancé -en majeure partie- ses investissements, lui permettant de réduire ainsi le poids des charges financières.

Le montant du chapitre 10 relatif aux Dotations, fonds divers et réserves s'élève à 3 067 k€, soit un taux de réalisation de 67 % par rapport aux crédits votés. Il s'agit de recettes de FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2019.

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations (chapitre 040) exécutées à hauteur de 85% et aux opérations patrimoniales (chapitre 041), liées à l'intégration des frais d'études dans les travaux.

Au total, les recettes d'investissement cumulées s'établissent à 20 641 k€, soit un taux de réalisation de 59% par rapport aux crédits votés avec prise en compte du solde d'exécution positif reporté de 3 162 k€.

1.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	22 775,17	32 790,22	26 408,43	81%
Dépenses d'équipement	11 764,07	20 545,89	14 264,00	69%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-			n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-			n/a
21 - Immobilisations corporelles	-			n/a
23 - Immobilisations en cours	-			n/a
Opérations d'équipement	11 764,07	20 545,89	14 264,00	69%
Dépenses financières	11 011,10	12 244,33	12 144,43	99%
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 011,10	12 244,33	12 144,43	99%
26 - Participations financières	-			
27 - Autres immobilisations financières	-			
Dépenses d'ordre	29,45	2 232,00	382,25	17%
040 - Opérations de transfert entre sections	-	245,00		
041 - Opérations patrimoniales	29,45	1 987,00	382,25	19%
Total dépenses d'investissement	22 804,63	35 022,22	26 790,68	76%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	18 747,99			
Total des dépenses d'investissement cumulées	41 552,61	35 022,22	26 790,68	76%

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 26 791 k€, soit un taux de réalisation de 76% par rapport aux crédits votés.

Les dépenses équipement brut s'établissent quant à elles à 14 264 k€, soit un taux de réalisation de 69%. Elles se décomposent de la manière suivante :

- La création d'un centre technique métropolitain Est pour un montant de 3 385 k€ ;
- Les acquisitions d'équipement nécessaires à la collecte des ordures ménagères, dont 4 846 k€ de matériels roulants 4 846 k€, pour un montant de 7 775 k€ ;
- Création d'un techno centre Nord : la Cabucelle pour un montant de 995 k€.
- La réhabilitation des centres d'apports volontaires sur le Territoire de Marseille Provence pour un montant de 828 k€.
- L'acquisition du centre de transfert Nord pour un montant de 187 k€.

Les opérations d'investissement qui n'ont pas pu réaliser en 2021 sont consécutives à des retards dans l'acquisition du foncier et dans l'attribution des marchés de travaux nécessaires.

Enfin, le remboursement du capital de la dette dont le taux de réalisation est de 99 % est en légère augmentation rapport à 2020.

1.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

1.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	225 741,31	235 100,12	236 863,25	101%
Recettes de gestion courante	225 740,14	235 100,12	236 840,82	101%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 561,43	12 410,00	13 302,89	107%
731 - Fiscalité locale	-			
74 - Dotations et participations	213 881,82	217 126,92	218 238,03	101%
75 - Autres produits de gestion courante	1 885,67	4 520,76	3 926,31	87%
013 - Atténuation de charges	1 411,22	1 042,43	1 373,60	132%
Autres recettes de fonctionnement	1 173,82	0,00	22 421,64	n/a
76 - Produits financiers	-			n/a
77 - Produits exceptionnels	651,82		22 421,64	n/a
78 - Reprises sur provisions	522,00			n/a
Recettes d'ordre	-	245 422,75	-	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	245,42		n/a
043 - Opération ordre intérieur de la section	-			n/a
Total recettes de fonctionnement	225 741,31	235 345,54	236 863,25	101%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 385,42	1 416,82	1 416,82	100%
Total des Recettes de fonctionnement cumulées	227 126,74	236 762,37	238 280,07	101%

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 236 840 k€ en 2021, soit un taux de réalisation de 101%, en hausse de près de 10 000 k€ par rapport aux réalisations 2020.

Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des recettes issues du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- la hausse des recettes issues des produits des services, du domaine et ventes diverses.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comptabilisé en 2021 au chapitre 74¹ a progressé de +1,42% pour s'élever à 214 M€ contre 211 M€ en 2020. Cette hausse a été portée par la revalorisation des bases, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du territoire Marseille-Provence demeurent inchangés.

2021 a été marquée par une forte hausse des recettes issues des produits de services, du domaine et des ventes diverses +55 % sous l'effet de la généralisation de la redevance spéciale instaurée pour la collecte des déchets issus des activités économiques. Le produit de la redevance s'est établi à plus de 10 M€ en 2021 alors qu'il avoisinait les 6,5 M€ en 2020. Cette évolution s'explique notamment par la modification du régime d'assujettissement de la redevance spéciale prévu par la délibération du 18 février 2021, laquelle instaure un assujettissement de plein droit pour les producteurs de déchets professionnels.

¹ A compter de 2022, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est comptabilisé au chapitre 73.

S'ajoute les recettes d'une part, liées aux composteur et à celles liées à la reprise des matériaux pour un montant global de 2 143 k€.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont constituées de régularisation sur charges de personnel (tickets restaurants, ect...) pour un montant de 1 042 k€.

Enfin, les recettes de fonctionnement sont composées du report antérieur excédentaire pour un montant de 1 417 k€ (chapitre 002).

Les recettes d'ordre correspondent uniquement à la quote-part des subventions transférées (chapitre 042). Aucune réalisation sur 2021 pour le Territoire.

1.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	214 414,48	220 454,71	213 215,16	97%
Dépenses de gestion courante	211 946,74	217 826,52	210 816,41	97%
011 - Charges à caractère général	129 008,24	133 855,57	130 604,84	98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	81 923,83	83 313,84	80 079,73	
014 - Atténuation de produits	809,95		-374,55	
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	204,72	657,11	506,40	77%
Autres dépenses de fonctionnement	2 467,74	2 628,19	2 398,75	0%
66 - Charges financières	2 382,21	2 421,19	2 258,65	93%
67 - Charges exceptionnelles	85,53	207,00	140,10	68%
68 - Provisions	-			
Dépenses d'ordre	11 295,18	16 307,65	12 860,70	79%
023 - Virement à la section d'investissement	-	1 223,03		n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 295,18	15 084,62	12 860,70	85%
043 - Opérations ordre à l'intérieur de la section	-			n/a
Total dépenses de fonctionnement	225 709,66	236 762,37	226 075,86	95%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-			n/a
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	225 709,66	236 762,37	226 075,86	95%

Les dépenses réelles de l'exercice 2021 (213 215 k€) sont en légère baisse de -0,56 % par rapport à 2020 (211 947 k€). Cela étant, le taux de réalisation demeure très élevé, soit 97% des crédits votés.

Parmi ces dépenses :

- Les charges à caractère général (011) se sont établies à 13 604 k€, soit +1,24% correspondant à la hausse relative aux contrats de prestations de services liées aux déchetteries, centre de transfert tri, valorisation et traitement des déchets ;
- Les charges de personnel (chapitre 012) ont été réalisées à hauteur de 96 % pour s'établir à 80 079 k€ ;
- Les atténuations de produits (chapitre 014) sont constituées principalement de rattachements pour un montant -374 k€ ;
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont un taux de réalisation de 77% par rapport aux crédits votés 2021. Elles se sont élevées à 506 k€ et sont composées majoritairement de dépenses relatives aux allocations d'enfants handicapés pour un montant de 405 k€ ;
- Les charges financières (chapitre 66) ont représenté 2 259 k€ en 2021 contre 2 382 k€ en 2020 ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont été réalisées à hauteur 140 k€, soit 68 % de la prévision 2021. Il s'agit essentiellement d'annulations sur titres antérieurs.

Enfin, l'amortissement du patrimoine métropolitain immobilisé a atteint 12 861 k€ en 2021 contre 11 295 k€ en 2020.

1.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié »

En K€		CA 2020	CA2021
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets - CT1	<i>Recettes de gestion courante</i>	225 740 K€	236 841 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	211 947 K€	210 816 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	13 793 K€	26 024 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	6%	11%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1 K€	22 K€
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	2 468 K€	2 399 K€
	Résultat exceptionnel large	-2 467 K€	-2 376 K€
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	11 327 K€	23 648 K€
	Taux d'épargne de gestion	5%	10%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 560 K€	2 423 K€
	Recettes réelles	225 741 K€	236 863 K€
	Dépenses réelles	216 975 K€	215 638 K€
	Epargne brute (EBE)	8 767 K€	21 225 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	4%	9%
	<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	11 011 K€	12 144 K€
	<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	20 133 K€	4 579 K€
	Epargne nette (ENE)	-2 244 K€	9 081 K€
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-1%	4%

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle constitue la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements (rembourser les emprunts existants et/ou investir), mais elle est aussi un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à « excédent » de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, le taux d'épargne brute s'est reconstitué passant ainsi à 9% contre 4% en 2020 grâce à un rythme de progression plus important des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette est le montant de l'épargne qu'il reste une fois que les emprunts ont été remboursés. Cette épargne est utilisée pour financer les autres investissements. Elle doit toutefois tenir compte du profil de remboursement de la dette. Plus les remboursements de la dette sont élevés, moins l'épargne nette sera disponible pour le reste des investissements.

Pour ce budget, l'épargne nette, s'est également reconstituée atteignant ainsi 4% et s'explique par des résultats de clôture en nette amélioration.

En conclusion, les ratios financiers pour le budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » du Territoire Marseille-Provence affichent un budget avec une situation financière en amélioration.

II LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Principaux indicateurs d'exécution budgétaire :

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **79 %** et correspond à un total de mandats émis de **2 297,01 k€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **96%** et correspond à un total de titres émis de **2 804,32 k€**;
 - Les dépenses réelles représentent **1 624,17 k€** et les recettes réelles représentent **0,62 k€**.

- ✓ En section de fonctionnement :
 - Le taux d'exécution en dépenses et en recettes s'élève à **98%** et correspond à un total de mandats et de titre émis égal respectivement à **26 150 k€**;
 - Les dépenses réelles représentent **23 523,15 k€** et les recettes réelles **25 015,93k€**.

- ✓ Le stock d'Autorisations de Programme s'établit à 3 907K€, dont 966K€ restent à mandater sur les exercices 2022 et ultérieurs.

Résultats de clôture :

L'année 2021 se clôture par un résultat global de 507,30 k€, soit un résultat nul en section de fonctionnement consécutif notamment à l'ajustement de la participation du Budget principal au Budget annexe et 507,30 k€ au titre du résultat de la section d'investissement.

Par rapport à l'exercice 2020, le résultat global 2021 s'est détériorée de 130,77 k€.

En K€	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	686 344,16	-	686 344,16	0,00
INVESTISSEMENT	-48,27	-	555,57	507,30
TOTAL	638,07	-	-130,77	507,30

2.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2021 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Le volume des autorisations de programme du budget Annexe « collecte et traitement des déchets »

Dans le cadre de la PPI relative à ce budget annexe, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Programmes	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2021	Variation annuelle du volume	Mandaté 2021	Reste à financer au 31/12/2021	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	16 0	3 907,21	2 470,56	120,00	1 624,17	966,39	1,52
Total		3 907,21	2 470,56	120,00	1 624,17	966,39	1,52

Le volume d'Autorisations de Programme (AP) s'élève au montant de 3 907 M€ et se traduit à travers 6 programmes intitulés « réfection des points de collecte » pour 0,17 M€, « acquisition et travaux des conteneurs enterrés » pour 2,2 M€, « travaux réhabilitation des déchetteries » pour 0,3 M€, « acquisition matériel roulant » pour 0,75 M€, « acquisition des conteneurs » pour 0,4 M€, « AMO et études thématique déchets » pour 0,06 M€ et « Travaux locaux collecte » votée en 2021 pour 0,12 M€. Le reste à financer s'établit au 31 décembre 2021 à 0,96 M€ soit une diminution de 1,6 M€. La durée de résorption est de 1,5 ans.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS UNIFIÉ » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Aucun emprunt a été contracté pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

2.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	0,00	119,99	0,62	1%
Recettes d'équipement	0,00	119,99	0,62	1%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	119,99	0,62	1%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	-	-	-	n/a
Recettes financières	0,00	0,00	0,00	n/a
10- Dotations, fonds divers, réserves	0,00	-	-	n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a
Recettes d'ordre	1 612,57	2 621,05	2 627,77	100%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 612,57	2 621,05	2 627,77	100%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	n/a
Total recettes d'investissement	1 612,57	2 741,04	2 628,39	96%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	-	175,92	175,92	100%
Total des recettes d'investissement cumulées	1 612,57	2 916,96	2 804,32	96%

Le total des recettes d'investissement s'élève à **2 804 K€**, soit un taux d'exécution de **96%**.

Au budget primitif 2021, une subvention LIFE d'un montant de 119 000 k€ était inscrite afin d'encourager la prévention de la gestion des déchets et l'impact des déchets sur le patrimoine mais la perception a été très faible (moins de 1K€). Cette subvention étant proportionnelle aux conteneurs enterrés explique son faible versement.

L'amortissement des biens était budgété pour 2 627 k€ après la reprise du patrimoine du Mentaure. Contrairement à 2020 où l'exécution avait dû s'effectuer sur les crédits du Territoire Marseille-Provence, la modification sur le document budgétaire a bien été anticipée et estimée en 2021. Ainsi, la totalité de la dotation aux amortissements a été exécuté.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2020 est reporté pour 175 000 k€.

2.3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	1 436,65	2 238,77	1 624,17	73%
Dépenses d'équipement	1 436,65	2 238,77	1 624,17	73%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	n/a
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	n/a
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	n/a
Opérations d'équipement	1 436,65	2 238,77	1 624,17	73%
Dépenses financières	0,00	0,00	0,00	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a
Dépenses d'ordre	0,00	454,00	448,65	99%
040 - Opérations de transfert entre sections	-	454,00	448,65	99%
041 - Opérations patrimoniales	-	-	-	n/a
Total dépenses d'investissement	1 436,65	2 692,77	2 072,82	77%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	-	224,19	224,19	100%
Total des recettes d'investissement cumulées	1 436,65	2 916,96	2 297,01	79%

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **2 295 k€**, soit un taux d'exécution de **79 %**.

Les dépenses réelles 2021 sont réalisées à hauteur de **1 624 k€**, soit un taux d'exécution de **73 %**.

Parmi ces dépenses, on peut citer :

- Les dépenses sur l'opération d'acquisition des conteneurs qui concerne également l'achat des composteurs se sont élevés à 398 k€, soit la totalité du montant budgété ;
- L'opération d'acquisition de conteneurs enterrés et leurs mises en place est réalisée pour 252 k€, soit 72% du montant prévu. En plus des achats, des travaux de mise en sécurité ont été effectués ;
- L'opération réfection des points de collecte est réalisée pour 59 k€, soit 98% du montant budgétisé. Il s'agit de la remise en état des différents points de collecte sur le territoire ;
- L'opération de travaux de réhabilitation des déchetteries et quais de transfert a permis la réfection des équipements de Cuges et de Peypin pour 34 k€, soit 97% du montant budgété ;
- L'opération d'acquisition de matériel roulant qui concerne l'achat des Camions-bennes a été exécuté pour 53 k€, soit 96% du montant budgété. Il s'agit de l'achat en 2021 des véhicules 36420197 et 36468669 ;

- L'opération AMO et études thématiques n'a pas été doté de crédit à l'issue de l'exercice 2021.

Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert a été exécuté en totalité pour 450 k€. Il s'agit de deux années de reprise d'amortissement des subventions.

Au niveau du résultat, le déficit du Mentaure dissout en 2019 est transféré au budget pour 224 k€.

2.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

2.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	23 229,61	25 637,47	25 015,93	98%
Recettes de gestion courante	23 229,61	25 637,47	25 015,93	98%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	282,59	276,50	805,49	291%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	22 943,18	25 356,97	24 200,97	95%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00		8,18	
013-Atténuation des charges	3,84	4,00	1,29	32%
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
76-Produits financiers	-	-	-	n/a
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	n/a
Recettes d'ordre	0,00	454,00	448,65	99%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	454,00	448,65	99%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a
Total recettes de fonctionnement	23 229,61	26 091,47	25 464,58	98%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	-	686,34	686,34	100%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	23 229,61	26 777,81	26 150,92	98%

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 26 150 k€, soit un taux d'exécution de 98 %.

Les recettes réelles 2021 sont réalisées à hauteur de 25 015 k€, soit un taux d'exécution de 98 %.

- Au chapitre 70 « les produits des services, du domaine et ventes diverses » sont réalisés à hauteur de 805 k€. Un montant de 255 k€ concerne la redevance spéciale. Il s'agit d'une convention signée à la demande des entreprises pour la mise à disposition de conteneurs supplémentaires dont le premier est gratuit. Le reste du chapitre concerne la régie de vente de carte déchèterie aux professionnels et la régie de vente composteurs.

Suite à un changement de nature utilisé pour l'aide au recyclage, 50 k€ ont été exécutés sur ce chapitre au lieu du chapitre 74 prévu à l'origine. Il s'agit des sommes versés par les Eco-Organismes en contrepartie de la fourniture de différentes matières à recycler. L'Eco-Organisme est différent en fonction du type de matière à recycler (Suez pour la ferraille, UPM pour le papier, Citéo pour les emballages etc.). Ce changement de nature vient fausser le taux de réalisation du chapitre qui est de 291 %.

- Le chapitre 74 « Dotations et participations » représente la quasi-totalité des recettes avec un taux de réalisation de 96%. Il est composé des recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 13 100 k€ pour un taux d'imposition de 10% et la participation du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement pour un montant de 11 M€.

A ce chapitre, sont également exécutés les recettes relatives à l'aide au recyclage papier pour un montant de 296 k€.

- Les atténuations de charges au chapitre 013 correspondent aux remboursements des organismes sociaux liés à des arrêts maladie, congés maternité paternité, accidents du travail.

Le montant prévu pour les opérations d'ordre de transfert a été exécuté en totalité pour 450 k€. Il s'agit de deux années de reprise d'amortissement des subventions.

Au niveau du résultat, l'excédent du Mentaure dissout en 2019 est transféré au budget pour 686 k€.

2.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	21 617,04	24 149,94	23 523,15	97%
Dépenses de gestion courante	21 617,04	24 144,94	23 520,52	97%
011 - Charges à caractère général	13 830,92	15 782,74	15 338,16	97%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 768,13	8 345,30	8 180,58	98%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	18,00	16,90	1,77	10%
Autres dépenses de fonctionnement	0,00	5,00	2,63	53%
66 - Charges financières	0,00			
67 - Charges exceptionnelles	-	5,00	2,63	53%
68 - provisions	-	-	-	n/a
Dépenses d'ordre	1 612,57	2 627,87	2 627,77	100%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 612,57	2 627,87	2 627,77	100%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a
Total dépenses de fonctionnement	23 229,61	26 777,81	26 150,92	98%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	-	-	-	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	23 229,61	26 777,81	26 150,92	98%

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 26 151 k€, soit un taux d'exécution de 98 %.

Les dépenses réelles 2021 sont réalisées à hauteur de 23 520 k€, soit un taux d'exécution de 97 %.

- Le chapitre 011 représente 15 338 k€, soit un taux d'exécution de 97%.
 - 13 500 k€ de dépenses relatives aux prestations de service. Cette dépense comprend le transport et le traitement des ordures ménagères, le traitement des encombrants, des inertes, des déchets verts et du bois, la collecte et le tri des recyclables, l'exploitation des déchèteries (haut et bas de quai), le lavage et le pompage des conteneurs et la mise à disposition des bennes.
 - 575 k€ pour l'entretien et réparation des véhicules de collecte ;
 - 420 k€ de dépenses relatives à la consommation en carburant des véhicules de la collecte et des véhicules de direction ;
 - 317 k€ pour l'entretien des autres biens immobiliers ;
 - 243 k€ sont réalisés pour la location du bâtiment du dirigeable - la Ressourcerie ;
 - 53 k€ pour l'entretien et de la réparation du site du Mentaure avec une partie pour le débroussaillage et pour la réfection des portails et des grilles. Ces dépenses sont récurrentes.

- Au chapitre 012 « Charges de personnel », le taux d'exécution est de 98%. Il s'agit de la rémunération et des charges du personnel affecté. Contrairement à l'année dernière les éléments ont été portés régulièrement afin d'en tenir compte au cours des différentes étapes budgétaires.
- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », 2 k€ sont réalisés sur le gestionnaire RH pour le versement de compensation du handicap pour les moins de 20 ans. Il s'agit d'une allocation d'éducation pour les enfants handicapés.
- Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », 2,6 k€ sont réalisés pour des annulations de titres concernant la redevance spéciale.
- L'amortissement des biens était budgété pour 2 628 k€ après la reprise du patrimoine du Mentaure. Contrairement à 2020 où l'exécution avait dû s'effectuer sur les crédits du Territoire Marseille-Provence, la modification sur le document budgétaire a bien été anticipée et estimée en 2021. Ainsi, la totalité de la dotation aux amortissements a été exécuté.

2.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget Collecte et traitement des Déchets :

En K€		CA 2020	CA 2021
Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets CT4	<i>Recettes de gestion courante</i>	23 229,61	25 015,93
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	21 617,04	23 520,52
	Epargne de gestion courante (EBG)	1 612,57	1 495,41
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	7%	6%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	-	2,63
	Résultat exceptionnel large	0,00	-2,63
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1 612,57	1 492,78
	Taux d'épargne de gestion	7%	6%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0,00	0,00
	<i>Recettes réelles</i>	23 229,61	25 015,93
	<i>Dépenses réelles</i>	21 617,04	23 523,15
	Epargne brute (EBE)	1 612,57	1 492,78
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	7%	6%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,00	0,00
	Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	0,00	638,07
	Epargne nette (ENE)	1 612,57	1 492,78
	Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	7%	6%

Le taux d'épargne nette est de 6%, ce taux est à nuancer du fait de la participation du budget principal de 10,78 k€ au budget annexe « collecte et traitement des Déchets unifié ». Sans cette participation, les recettes sont très largement inférieures aux dépenses.

III LE BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Principaux indicateurs d'exécution budgétaire :

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **81 %** et correspond à un total de mandats émis de **2 228 k€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **58 %** et correspond à un total de titres émis de **1 602 k€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **1 456 k€** et les recettes réelles **1 009 k€**.

- ✓ En section de fonctionnement :
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **92 %** et correspond à un total de mandats à **12 157 k€** ;
 - Le taux d'exécution en recettes s'élève à **96 %** et correspond à un total de titre émis égal à **12 783 k€**
 - Les dépenses réelles représentent **12 157 k€** et les recettes réelles **12 783 k€**.

Le stock d'Autorisations de Programme s'établit à 0 K€, dont 0 K€ restent à mandater sur les exercices 2022 et ultérieurs ;

Résultats de clôture :

En K€	RÉSULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021	RÉSULTATS DE CLOTURE 2021
FONCTIONNEMENT	-	-	626,47	626,47
INVESTISSEMENT	-772,14		145,67	-626,47
TOTAL	-772,14	0,00	772,14	0,00

Le compte administratif 2021 du budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » du Territoire du Pays de Martigues enregistre une subvention d'équilibre de **1 572 k€** versée par le budget principal, en augmentation (1 254 k€ en 2020) pour équilibrer sa section de fonctionnement. L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 626 k€ permet de couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant 626 k€.

3.1 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2020 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

Le volume des autorisations de programme

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe Déchets, le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

En K€	Programmes	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2021	Variation annuelle du volume	Mandaté 2021	Reste à financer au 31/12/2021	Durée de Résorption (en années)
Montant des Autorisations de Programme	16	4 410 K€	1 046 K€		1 456 K€	-410 K€	0,72
Total		4 410 K€	1 046 K€	0	1 456 K€	-410 K€	0,72

3.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En k€	Stock de dette au 01/01/2021	Remboursement du capital de la dette en 2021	Intérêts de la dette en 2021	Emprunt nouveau 2021	Stock de dette au 31/12/2020
Volume	0	0	0	1 000 K€	1 000 K€

Le budget annexe « collecte et traitement des déchets unifié » a contracté un emprunt de 1 000 k€ en 2021.

3.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

3.3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	28 K€	2 072 K€	1 009 K€	49%
Recettes d'équipement	28 K€	2 072 K€	1 009 K€	49%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28 K€	208 K€	9 K€	4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0	1 864 K€	1 000 K€	54%
Recettes financières	0	0	0	n/a
10- Dotations, fonds divers,réserves	0	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	0	n/a
Recettes d'ordre	283 K€	685 K€	593 K€	87%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 K€	685 K€	593 K€	87%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	n/a
Total recettes d'investissement	311 K€	2 757 K€	1 602 K€	58%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0	n/a
Total des recettes d'investissement cumulées	311 K€	2 757 K€	1 602 K€	58%

Le total des recettes d'investissement se sont établies à 1 602 k€ et se sont décomposées de la manière suivante :

- 1 000 k€ de recettes d'emprunt ;
- 593 k€ d'autofinancement par les dotations aux amortissements ;
- 28 k€ de subvention de la région qui correspond à un complément à l'avance sur le projet life.

3.3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	1 083 K€	1 985 K€	1 456 K€	73%
Dépenses d'équipement	1 083 K€	1 985 K€	1 456 K€	73%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0	0	0	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	0	0	0	n/a
21 - Immobilisations corporelles	1 083 K€	1 985 K€	1 456 K€	73%
23 - Immobilisations en cours	0	0	0	n/a
Opérations d'équipement	0	0	0	n/a
Dépenses financières	0	0	0	n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières	0	0	0	n/a
Dépenses d'ordre	0	0	0	n/a
040 - Opérations de transfert entre sections	0	0	0	n/a
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	n/a
Total dépenses d'investissement	1 083 K€	1 985 K€	1 456 K€	73%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0	772 K€	772 K€	100%
Total des recettes d'investissement cumulées	1 083 K€	2 757 K€	2 228 K€	81%

Le total des dépenses d'investissement se sont établies à 2 228 k€ et se sont décomposées de la manière suivante :

- 544 k€ pour des travaux sur le site du CTD Vallon du Fou (réparation alvéole 2 suite incendie, clôture, pose filets anti-envols...) ;
- 363 k€ pour l'acquisition de matériels de transport (Caterpillar, 2 mini bennes, VL) ;
- 360 k€ pour l'acquisition de matériels (colonnes PAV, Colonnes enterrées, bacs roulants, caissons amovibles 30 et 15m3) ;
- 44 k€ pour l'installation portail, avance conteneurs enterrés Paradis St Roch ;
- 5 k€ pour l'acquisition de mobiliers ;
- 4 k€ pour des travaux de bâtiments.

A ces dépenses, se sont ajoutées le solde d'exécution reporté d'un montant de 772 k€.

3.4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

3.4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Recettes réelles	11 180 K€	13 274 K€	12 783 K€	96%
Recettes de gestion courante	11 180 K€	13 274 K€	12 790 K€	96%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 K€	501 K€	822 K€	164%
73-TEOM			0 K€	
74 - Dotations et participations	0	0		
74751- Participations GFP	1 254 K€	2 100 K€		
74788- Autres dotations subventions	206 K€		109 K€	
748881- TEOM Autres attributions revert	9 310 K€	10 213 K€	11 854 K€	116%
75 - Autres produits de gestion courante	11 K€	460 K€	3 K€	1%
013-Atténuation des charges	10 K€	0	2 K€	
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0 K€	0%
76-Produits financiers	0	0	0	0%
77 - Produits exceptionnels	0	0	0 K€	0%
Recettes d'ordre	0	0	0	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0%
043 - Opération ordre intérieur de la section	0	0	0	0%
Total recettes de fonctionnement	11 180 K€	13 274 K€	12 783 K€	96%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	0	0	0	n/a
Total des Recettes d'exploitation cumulées	11 180 K€	13 274 K€	12 783 K€	96%

Le total des recettes d'exploitation se sont établies à 12 783 k€ et se sont décomposées de la manière suivante :

- 1 572 k€ subvention d'équilibre versée par le budget principal ;
- 10 282 k€ de reversement de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères progresse en 2021, notamment sous l'effet de l'augmentation du taux de 11,5% à 12,5% ;
- 822 k€ pour les dépôts au CTD Vallon du Fou et reprise de matériaux et 2 k€ pour les composteurs ;
- 109 k€ de soutien au recyclage ;
- 3 k€ produits divers de gestion courantes ;
- 2 k€ de remboursements sur rémunérations de personnel.

3.4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » - TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

En K€	CA 2020	Total "voté" 2021	CA 2021	Taux d'exécution 2021
Dépenses réelles	10 897 K€	12 589 K€	11 564 K€	92%
Dépenses de gestion courante	10 897 K€	12 588 K€	11 564 K€	92%
011 - Charges à caractère général	3 313 K€	3 623 K€	3 260 K€	90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 932 K€	6 469 K€	5 913 K€	91%
014 - Reverst TGAP	1 651 K€	2 495 K€	2 391 K€	96%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0 K€	1 K€		0%
Autres dépenses de fonctionnement	0	1 K€		0%
66 - Charges financières	0	0		0%
67 - Charges exceptionnelles	0	1 K€		0%
68 - provisions	0	0		0%
Dépenses d'ordre	283 K€	685 K€	593 K€	87%
023 - Virement à la section d'investissement	0	0		n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 K€	685 K€	593 K€	87%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	0	0	0	n/a
Total dépenses de fonctionnement	11 180 K€	13 274 K€	12 157 K€	92%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	0	0	0	n/a
Total des dépenses d'exploitation cumulées	11 180 K€	13 274 K€	12 157 K€	92%

Le total des dépenses d'exploitation se sont établies à 12 157 k€ et se sont décomposées de la manière suivante :

Les charges à caractère général se sont élevées à 3 260 k€ :

- 779 k€ d'achats divers, dont 480 k€ pour les combustibles et les carburants, 93 k€ pour l'eau et l'électricité, 172 k€ pour les pièces détachées des véhicules, les vêtements de travail, 30 k€ pour les analyses eau du Vallon du Fou et Valentoulin etc. ;
- 436 k€ pour les prestations de tri et recyclage ;
- 971 k€ d'entretien et maintenance, dont 658 K€ pour l'entretien des véhicules et 119 K€ l'entretien des bâtiments et du matériels ect ;
- 365 k€ pour le gardiennage des sites ;
- 180 k€ de locations pour le compacteur, le chargeur et le broyeur ;
- 216 k€ pour le transport du tri, caisses, verre, DDS ect ;
- 63 k€ pour le nettoyage des locaux.

Les charges de personnel se sont élevées à 5 913 k€.

Les atténuations de produits se sont élevées à 2 391 k€ et composées essentiellement de la taxe générale sur les activités polluantes du CTD Vallon du Fou à Martigues, en augmentation suite à la hausse du prix à la tonne entre 2021 et 2022, soit 58€ contre 54€.

3.5 LES EPARGNES DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS UNIFIE » DU TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios afférents à l'épargne du Budget Déchets :

En K€		CA 2020	CA 2021
Budget annexe Déchets	<i>Recettes de gestion courante</i>	11 180 K€	12 783 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	10 897 K€	11 564 K€
	Epargne de gestion courante (EBG)	283 K€	1 219 K€
	Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	3%	10%
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0	0
	Résultat exceptionnel large	0	0
	Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	283 K€	1 219 K€
	Taux d'épargne de gestion	3%	10%
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0
	<i>Recettes réelles</i>	11 180 K€	12 783 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	10 897 K€	11 564 K€
	Epargne brute (EBE)	283 K€	1 219 K€
	Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	3%	10%
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0	8 K€
	Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)	0	0
	Epargne nette (ENE)	283 K€	1 211 K€
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	3%	9%	

L'épargne brute est la ressource interne dont dispose le budget pour financer les investissements. Elle est aussi un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement. Ici, l'épargne brute a progressé fortement, le taux s'établit à 9% grâce à un rythme de progression plus soutenue des recettes par rapport aux dépenses de la section de fonctionnement.

L'épargne nette est le montant de l'épargne qu'il reste une fois que les emprunts ont été remboursés. Cette épargne est utilisée pour financer les autres investissements, elle positive grâce à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.